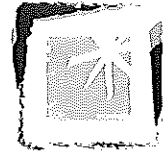


N° DEL/2023-087

Communauté de Communes

Ventadour Eggletons Monédières

Séance du 26 juin 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 19 juin 2023

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. DELACOURT Alain, Mme SAGE-PRANCHERE Marcelle.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent. M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle.

ABSENTS**Pouvoirs (7) :**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. GONCALVES Jean-François,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. DATIN Yves,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier.
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine BOUILLON.

Objet : Motion : Agresser un élu, c'est affaiblir la démocratie

Réunis en conseil communautaire le 26 juin 2023, les conseillers de la communauté de communes Ventadour-Éggletons-Monédières, solidaires, adressent un soutien

plein et entier à tous les élus agressés, qu'ils soient mis sous les feux médiatiques ou confinés dans l'anonymat et l'indifférence depuis des années.

S'attaquer à un élu, c'est s'attaquer à la République. C'est à chaque fois un affaiblissement de la démocratie basée sur le respect de la personne, des règles et de l'autorité.

Le classement sans suite des plaintes pour agression sur une autorité n'est plus acceptable. L'arsenal juridique existe, il n'est pas besoin pour cela de nouvelles lois mais d'une fermeté sans faille. Trop de nos collègues témoignent de ces failles.

Le conseil communautaire de VEM demande le renforcement opérationnel de l'État et de la justice avec des moyens alloués partout sur le territoire en proximité.

Les communes et les communautés de communes, cœurs de l'organisation territoriale républicaine et démocratique, sont un précieux sésame tout comme l'engagement de leurs élus. Donner envie de s'engager suppose de protéger ceux qui donnent de leur temps et de leur personne à l'intérêt général.

Le conseil communautaire de VEM réaffirme l'urgence pour le Parlement de voter la création d'un statut de l'élu pour stimuler et motiver de nouveaux engagements en 2026.

En complément à cette nécessité de renforcer le statut de l'élu, le conseil communautaire de VEM propose que chaque maire prête serment solennellement, afin que la reconnaissance de son autorité soit plus fortement identifiée par les concitoyens, et que par ce geste, la Nation solennise son soutien aux élus de la République.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la présente motion.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Extrait certifié conforme,

Lapleau, le 29 juin 2023

Le Président,



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Morédières



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ